

28 décembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO (Eurolist)

Par courrier du 27 décembre 2007, la société Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 19 décembre 2007, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 8 685 926 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 11,11% du capital et 10,90% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International Plc (2)	7 616 608	9,75	7 616 608	9,56
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) SA (2)	11 375	0,01	11 375	0,01
Morgan Stanley & Co. Incorporated (3)	1 057 943	1,35	1 057 943	1,33
Total concert	8 685 926	11,11	8 685 926	10,90

Ce franchissement de seuils résulte de l'activité d'intermédiation du déclarant.

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 78 149 729 actions représentant 79 698 260 droits de vote.
(2) Indirectement contrôlée par Morgan Stanley.
(3) Directement contrôlée par Morgan Stanley.